



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Anali delle votazioni federali

ANALYSE DES VOTATIONS FEDERALES DU 1^{ER} JUIN 2008

INITIATIVE POPULAIRE

« POUR DES NATURALISATIONS DEMOCRATIQUES »

64% NON

« SOUVERAINETE DU PEUPLE SANS PROPAGANDE GOUVERNEMENTALE » 75% NON

ARTICLE CONSTITUTIONNEL

« QUALITE ET EFFICACITE ECONOMIQUE DANS L'ASSURANCE-MALADIE » 70% NON

PARTICIPATION

45%



ISABELLE ENGELI, ANOUK LLOREN, ALESSANDRO NAI

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département de Science Politique de l'Université de Genève.

Département de Science Politique de l'Université de Genève

Responsable : Prof. Dr. Thanh-Huyen Ballmer-Cao
Analyses/commentaires : Dr. Isabelle Engeli, Anouk Lloren, Alessandro Nai

gfs.bern, Recherche en politique, communication et société

Responsable du projet : Claude Longchamp
Direction du projet : Matthias Bucher
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain : Georges Ulrich
Secrétariat : Silvia Ratelband-Pally
Support CATI : Remo Valsangiacomo
Evaluation informatique : Stephan Tschöpe

Traduction

Dr. Emilio Violi, Nicole Stoll

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2007) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro : Dr. Isabelle Engeli, Anouk Lloren, Alessandro Nai (2008) : analyse de la votation fédérale du 1^{er} juin 2008, gfs.bern et Université de Genève. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

TABLE DES MATIERES

RESULTATS PRINCIPAUX DE L'ANALYSE DES VOTATIONS DU 1^{ER} JUIN 2008	4
INTRODUCTION	9
L'importance subjective accordée aux objets	9
Le niveau de compétence politique	10
La formation de l'opinion	11
L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR DES NATURALISATIONS DEMOCRATIQUES »	14
La situation de base	14
Le profil du vote	16
Les motivations du vote	19
Le soutien aux arguments	20
L'INITIATIVE POPULAIRE « SOUVERAINETE DU PEUPLE SANS PROPAGANDE GOUVERNEMENTALE »	22
La situation de base	22
Le profil du vote	22
Les motivations du vote	26
Le soutien aux arguments	28
Analyse de soutien aux deux initiatives	30
L'ARTICLE CONSTITUTIONNEL « QUALITE ET EFFICACITE ECONOMIQUE DANS L'ASSURANCE-MALADIE »	32
La situation de base	32
Le profil du vote	33
Les motivations du vote	35
Le soutien aux arguments	37
LA PARTICIPATION	39
METHODOLOGIE UTILISEE	42

RESULTATS PRINCIPAUX DE L'ANALYSE DES VOTATIONS DU 1^{ER} JUIN 2008

Le 1^{er} juin 2008, les citoyens suisses ont refusé les trois objets soumis au scrutin : l'initiative populaire « Pour des naturalisations démocratiques », l'initiative populaire « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale » ainsi que l'article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie ».

L'initiative « Pour des naturalisations démocratiques »

L'initiative populaire « Pour des naturalisations démocratiques », lancée par l'UDC, premier objet à l'ordre du scrutin populaire du 1^{er} juin 2008, visait à attribuer aux communes la compétence de fixer de manière autonome la procédure et l'organe compétent en matière de naturalisation. L'initiative prévoyait, en outre, que les décisions de cet organe soient considérées comme définitives. L'initiative « Pour des naturalisations démocratiques » a été rejetée par 63.8% du peuple et par l'ensemble des cantons à l'exception de Schwyz.

Le profil sociodémographique des votants montre que le scrutin n'a pas donné lieu à de grands antagonismes. L'ensemble des groupes sociaux a rejeté l'initiative. Les femmes ont cependant plus massivement rejeté l'initiative que les hommes et les Alémaniques se sont montrés un peu moins défavorables que les Romands. En revanche, les facteurs relatifs aux attitudes politiques ont bien davantage influencé la décision des citoyens. L'identification partisane a exercé un fort impact sur l'orientation du vote. Les partisans du PS (à 85%), du PDC (à 89%) et du PRD (à 70%) ont massivement rejeté l'initiative. L'UDC, de son côté, a également très bien réussi à convaincre ses sympathisants, 88% d'entre eux se sont prononcés en faveur de l'initiative. Cet écart de vote se retrouve, dans une large mesure, lorsque l'on étudie l'influence du positionnement des individus sur l'axe gauche-droite. Plus les votants se positionnent à la gauche de l'axe, plus ils ont refusé l'initiative, les votants de l'extrême droite étant, toutefois, les seuls à l'avoir majoritairement acceptée. Il a été demandé aux sondés d'évaluer la crédibilité du leader national de l'UDC Christoph Blocher. L'effet sur la décision de vote se révèle être là aussi très fort. Les individus accordant un très fort crédit au leader de l'UDC ont largement accepté l'initiative tandis que les individus qui lui attribuent peu ou pas de crédibilité l'ont très massivement refusée. L'analyse des valeurs politiques permet d'affiner les raisons du refus de l'initiative. Les individus prônant des valeurs d'ouverture et de modernité de la Suisse ainsi que l'égalité des chances entre les Suisses et les étrangers ont massivement refusé l'initiative, tandis que les individus défendant les traditions et une position de fermeture de la Suisse l'ont largement acceptée.

L'étude des motifs et des arguments avancés par les votants pour justifier leur choix confirme ces résultats. Les partisans de l'initiative ont très largement suivi l'argumentation de l'UDC en soulignant la nécessité d'accorder aux communes et au peuple la compétence

en matière de naturalisation et en estimant que les naturalisations sont actuellement trop nombreuses. Pour les opposants à l'initiative, ce sont le refus de décisions arbitraires en matière de naturalisation et le respect de l'Etat de droit qui ont primé dans le choix.

L'initiative « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale »

L'initiative populaire « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale » (initiative « muselière ») visait à limiter l'intervention du Conseil fédéral dans les débats précédant les votations populaires. Lancée par la droite à travers le comité « Bürger für Bürger », l'initiative a été rejetée par 75.2% des citoyen-ne-s et par l'ensemble des cantons.

Nos analyses sur le profil des votants montrent que, de manière générale, les facteurs sociodémographiques n'ont eu sur la décision du vote qu'une faible importance. Les Suisses romands ont un peu plus massivement refusé l'initiative que les Suisses alémaniques. En revanche, l'âge et le sexe n'ont exercé aucun rôle sur la décision de vote. Les facteurs politiques ont exercé un impact beaucoup plus important sur le vote. L'affiliation partisane a très fortement joué sur la décision de vote: les citoyen-ne-s proches du PS (95% de non), du PDC (89% de non) et du PRD (74% de non) ont massivement rejeté l'initiative, tandis que les sympathisants de l'UDC ont très largement voté en sa faveur à 72%. Une dynamique similaire se retrouve en ce qui concerne l'effet de l'autopositionnement sur l'échelle gauche-droite : plus les votants se situent à la droite de l'axe, plus ils ont soutenu l'initiative, les individus se positionnant à l'extrême droite restant ici aussi la seule catégorie à avoir accepté l'initiative. En outre, la majorité des votants qui accordent à Christoph Blocher une très forte crédibilité ont favorablement accueilli l'initiative alors que ceux qui évaluent le leader de l'UDC de manière moins positive l'ont très massivement refusée. Finalement, certaines valeurs politiques ont joué un certain rôle dans la décision. Les citoyen-ne-s privilégiant le pouvoir dans les mains de la Confédération (centralistes) ont globalement moins accepté le projet que les citoyen-ne-s préférant une distribution du pouvoir aux cantons (fédéralistes), ce qui pouvait être attendu. Similairement, les personnes soutenant une défense des traditions suisses ont nettement moins rejeté l'initiative que les autres.

L'analyse des motivations de vote montre que deux enjeux majeurs ont capturé l'attention des citoyens: une formation de l'opinion libre et de qualité, ainsi que le rôle du Conseil fédéral dans le débat. Partisans et détracteurs de l'initiative ont justifié leur vote en s'axant prioritairement sur ces arguments, en les déclinant différemment selon leur choix.

De manière générale, les deux initiatives populaires refusées lors de ce scrutin ont creusé un certain fossé entre l'UDC et les autres partis politiques. A la différence des référendums et des initiatives relatifs à la politique européenne, peu de votants en dehors de l'électorat UDC ont opté pour un oui. La comparaison avec de précédentes analyses VOX montre que l'UDC n'a pas perdu le soutien de ses membres mais que son pouvoir de conviction auprès des sympathisants des autres partis s'est, par contre, affaibli, en tout cas en ce qui concerne ce scrutin. Une des causes potentielles de cet affaiblissement pourrait provenir de l'évaluation

en baisse de la crédibilité de Christoph Blocher par la population suisse. L'analyse VOX de ce scrutin montre qu'un clair fossé s'est creusé quant à la crédibilité du leader de l'UDC, en comparaison de l'Analyse Vox relative au scrutin du 24 septembre 2006 (loi sur l'asile). Lors du sondage VOX relatif au scrutin de septembre 2006, seuls 27% des sondés n'accordaient qu'une très faible crédibilité à Christoph Blocher. Selon le sondage relatif à ce scrutin du 1^{er} juin 2008, ils sont désormais 43%. Ces résultats laissent penser que le pouvoir de conviction de Christoph Blocher en dehors de son camp s'est quelque peu effrité et que cela s'est ressenti dans le faible soutien accordé aux initiatives soumises au scrutin du 1^{er} juin 2008.

L'article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie »

L'article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance maladie » constituait le contre-projet à l'initiative populaire « Pour la baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base » lancée par l'UDC. Elaboré par le Parlement, l'article constitutionnel visait à inscrire les principes essentiels régissant le système des soins de santé dans la Constitution : concurrence, transparence ainsi que qualité et efficacité économique des prestations. Il a été rejeté par 69.5% des voix ainsi que par l'ensemble des cantons.

Les analyses ont montré que le profil sociodémographique des votants n'a pas eu une grande incidence sur la décision de vote des citoyen-ne-s. Les Suisses alémaniques ont moins massivement rejeté l'article constitutionnel que les Romands, sans toutefois l'accepter. Le profil politique des votants a exercé davantage d'impact. L'identification partisane ainsi que l'auto-positionnement sur l'axe gauche-droite sont les facteurs qui ont le plus déterminé le taux d'acceptation de l'article constitutionnel. Parmi les proches des partis gouvernementaux, seuls les sympathisants de l'UDC ont majoritairement accepté l'article constitutionnel à 60% de voix. En revanche, les personnes s'identifiant au PS (91% de non), au PDC (83% de non) et au PRD (à 67%) l'ont refusé. En outre, comme pour les deux autres objets de ce scrutin, plus les votants se positionnent à droite, moins ils ont rejeté l'article, les personnes se plaçant à l'extrême droite restant une nouvelle fois les seules à l'avoir favorablement accueilli.

L'analyse des motifs et des arguments de vote montre que les citoyen-ne-s qui ont accepté l'article constitutionnel sur l'assurance maladie ont principalement été sensibles aux arguments liés aux coûts et aux prestations des soins de santé. Les opposants ont, par contre, justifié leur choix en invoquant principalement la peur de ne plus pouvoir choisir son médecin ou son hôpital ainsi que de voir le pouvoir des caisses-maladie augmenter.

La participation

Avec une participation de 45.2%, ce scrutin du 1^{er} juin 2008 se situe dans la moyenne de participation aux votations fédérales de ces dix dernières années. Comme à l'accoutumée, une participation habituelle aux scrutins populaires, un fort intérêt pour la politique et une bonne connaissance des objets soumis au scrutin augmentent sensiblement le taux de par-

ticipation. Les partis politiques ont, dans l'ensemble, bien réussi à mobiliser leurs sympathisants, en particulier le PS et le PDC.

A propos de la méthode

L'analyse de la votation du 1^{er} juin 2008 repose sur un sondage réalisé par le partenariat VOX. Les données émanent d'une enquête représentative standardisée conduite par téléphone sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage et le Département de science politique de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données.

L'échantillon de 1006 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%-50%, notre échantillon nous donne une marge d'erreur de +/-3% avec un seuil de vraisemblance de 95%. La marge d'erreur, qui est située habituellement entre 3% et 5%, indique dans quelle mesure les conclusions du sondage sont exactes.

Tableau 1.1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pour cent des votants

	Participation en %	Naturalisations démocratiques en % de oui	Souveraineté du peuple en % de oui	Article assurance-maladie en % de oui
Suisse	45.2	36.2	24.8	30.5
Zurich	46.3	39.3	27.8	40.6
Berne	41.7	36.7	23.1	32.3
Lucerne	46.9	44.3	26.2	39.5
Uri	36.8	46.5	30.3	32.9
Schwyz	47.6	59.9	40.9	43.1
Obwald	48.5	47.1	31	38.1
Nidwald	46.1	49.1	32.3	44.6
Glaris	37.1	48.9	31.7	25.9
Zoug	49	44.3	28	39.2
Fribourg	42.5	27	20.1	24.1
Soleure	44.9	41.4	26.3	34.6
Bâle-ville	52.7	28.5	22.5	29.6
Bâle-campagne	43.8	35.2	24.5	29.1
Schaffhouse	63.1	42.8	30.8	27.5
Appenzell RH. E.	44.1	42.6	28.6	34.5
Appenzell RH. I.	34.8	48.3	33.7	31.5
St-Gall	40.3	48.3	31.5	42
Grisons	38.9	34.9	23.1	34.2
Argovie	40.1	46.8	30.8	39.8
Thurgovie	37.7	48.9	32.1	38.4
Tessin	50	42.2	34.2	20.3
Vaud	51.1	19.0	13.7	10.9
Valais	47.2	25.0	17.6	18.9
Neuchâtel	48.2	18.0	16.2	17.3
Genève	52.5	17.9	14.3	10.9
Jura	39.8	19.8	13.9	12.6

Source : <http://www.admin.ch> (résultats provisoires)

INTRODUCTION

Le 1^{er} juin 2008, trois objets ont été soumis en votation fédérale. L'initiative populaire « Pour des naturalisations démocratiques », lancée par l'UDC, visait à octroyer aux communes le pouvoir de fixer de manière autonome la procédure et l'organe compétent pour l'octroi de la citoyenneté suisse. L'initiative populaire « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale », également lancée par l'UDC, visait quant à elle à limiter l'intervention du gouvernement dans la campagne précédant les votations fédérales. Enfin, l'article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie » constituait le contre-projet élaboré par le Parlement en opposition à l'initiative populaire « Pour la baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base », qui avait entre-temps été retirée. L'article constitutionnel visait à faire figurer de manière plus explicite dans la Constitution suisse les principes essentiels régissant l'assurance-maladie, et notamment la libre concurrence entre assureurs et la qualité des prestations.

Le peuple et les cantons ont refusé les trois projets à une large majorité. Les analyses présentées ci-après offrent quelques pistes pour mieux comprendre les résultats de la votation du 1^{er} juin 2008. Elles reposent sur une enquête représentative réalisée dans l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines suivant la votation. L'échantillon comprend 1006 personnes ayant le droit de vote. Les informations ont été récoltées par le biais d'interviews téléphoniques standardisés.

L'importance subjective accordée aux objets

L'un des facteurs individuels qui pousse souvent les citoyen-ne-s à participer au scrutin, ou tout du moins à s'informer, est le degré d'intérêt qu'ils/elles accordent aux différents objets soumis au vote populaire. Pour cela, les sondé-e-s ont eu la possibilité d'évaluer, sur une échelle allant de 0 à 10 (10 représentant le maximum), l'importance subjective pour eux-mêmes et pour la Suisse des trois objets soumis au vote lors de ce scrutin.

Le *tableau 1.2* montre que les citoyennes et citoyens suisses ont accordé, en moyenne, une importance différenciée aux trois projets soumis au vote. Ainsi, si les valeurs d'importance pour l'initiative populaire « muselière » sont proches des valeurs moyennes pour la période 1993–2006, l'importance est sensiblement plus haute pour l'initiative populaire sur les naturalisations ainsi que pour l'article constitutionnel sur l'assurance-maladie.

Tableau 1.2 : Niveaux de compétence (pourcentage, votants seulement)

	1993–2006	Initiative populaire « naturalisations »	Initiative populaire « muselière »	Article constitutionnel « assurance-maladie »
Importance	Moyenne	Moyenne (N)	Moyenne (N)	Moyenne (N)
Personnelle	5.3	6.6 [886]	5.6 [842]	6.6 [845]
Pour le pays	6.8	7.6 [892]	6.6 [848]	7.1 [859]

Le niveau de compétence politique

L'analyse du niveau de compétence politique des citoyen-ne-s révèle également de très grandes différences entre les trois objets. La compétence politique des citoyen-ne-s est mesurée ici à travers un croisement entre leur connaissance factuelle du titre et du contenu du projet soumis au vote et leur capacité à justifier leur décision de vote¹. Un citoyen connaissant le titre et le contenu de l'objet et étant capable de présenter deux justifications de sa décision est considéré comme bénéficiant d'une compétence politique élevée. On notera donc que la mesure de la compétence politique est strictement dépendante des enjeux du scrutin et ne vise donc pas à mesurer la compétence politique du citoyen de manière générale.

Tableau 1.3 : Niveaux de compétence (pourcentage, votants seulement)

	Moyenne 1981-1995	Initiative populaire « naturalisations »	Initiative populaire « muselière »	Article constitutionnel « assurance-maladie »
Elevé	19	20	8	9
Moyen	41	40	26	24
Faible	40	41	66	68
Total	100%	100%	100%	100%
N		456	456	456

Selon nos résultats (*tableau 1.3*) la compétence des citoyen-ne-s sur l'initiative relative à la procédure de naturalisation a été, de manière agrégée, très similaire à la valeur moyenne de la compétence pour la période précédente (1981-1995). Pour cet objet, 20% des individus disposent d'une compétence politique élevée, alors que les deux autres niveaux de compétence se répartissent équitablement entre les personnes restantes. La situation est, par contre, fort différente pour les deux autres objets. Le niveau de compétence est beaucoup plus faible, moins de 10% des votants affichent une compétence élevée et le pourcentage de citoyen-ne-s moyennement compétents est également bien plus bas que d'habitude. Selon ces résultats, la décision relative à l'initiative « muselière » et à l'article constitutionnel n'a donc pas nécessairement été prise en pleine connaissance de cause pour une majorité de citoyens.

Si l'on se concentre sur les scores moyens de *connaissances factuelles* (i.e. le titre et le contenu des objets soumis au vote) détenues par les citoyens (résultats non montrés), on s'aperçoit que si le niveau de connaissances factuelles pour l'initiative « Pour des naturalisations démocratiques » est très similaire au taux moyen pour la période précédente (1981-2006), c'est bien loin d'être le cas pour les deux autres objets. Tant l'initiative populaire « muselière » que l'article constitutionnel sur l'assurance-maladie connaissent des taux beaucoup plus élevés de citoyen-ne-s qui ne sont pas en mesure d'énoncer ni le titre et encore moins le contenu de l'objet sur lequel ils/elles ont voté (autour de 20% pour les deux

¹ La question des motifs du vote n'est posée qu'aux interviewé-e-s ayant participé à la votation. De ce fait, la compétence politique n'est mesurée que pour les personnes ayant pris part au scrutin (soit 456 sur les 1006 de notre échantillon).

objets, alors que ce score est de seulement 8% pour la période 1981–2006 et de 5% pour l'initiative sur les naturalisations).

En somme, la formation de l'opinion, pour la majorité des votants, a probablement été plus difficile pour l'initiative populaire « muselière » et pour l'article constitutionnel sur l'assurance-maladie que pour l'initiative populaire sur les naturalisations. La prochaine section fournit quelques éléments supplémentaires confirmant cette tendance.

La formation de l'opinion

Bien qu'il soit délicat de mettre en évidence l'ensemble des enjeux liés au processus de formation de l'opinion, on dispose ici de quelques indicateurs relatifs à ce processus cognitif : la difficulté à se former une opinion, le moment de la prise de décision et l'utilisation des différentes sources d'information.

Tableau 1.4 : Difficulté de se faire un avis sur les objets soumis au vote (pourcentages)

	Moyenne 1981–1995	Initiative populaire « naturalisations »	Initiative populaire « muselière »	Article constitutionnel « assurance-maladie »
Plutôt facile	67	60	51	35
Indécis	3	18	21	22
Plutôt difficile	29	22	28	43
Total	100%	100%	100%	100%
N		987	985	985

Nos analyses montrent, premièrement, que de manière générale les citoyen-ne-s ont éprouvé une certaine difficulté à se forger une opinion sur les objets soumis au scrutin du 1^{er} juin. À nouveau, on retrouve des différences entre l'initiative relative aux naturalisations d'une part et l'initiative « muselière » et l'article constitutionnel d'autre part. En effet, si le premier objet obtient des scores relativement proches de la moyenne pour la période 1981–2006 (*tableau 1.4*), l'initiative « muselière » et, plus particulièrement, l'article constitutionnel sur l'assurance-maladie semblent avoir posé bien davantage de difficulté à la population. Cette difficulté a été directement liée au niveau de compétence politique des votants. Les plus compétents ont généralement eu moins de mal à se forger un avis que les autres, notamment en ce qui concerne l'initiative « muselière » (résultats non montrés).

Nos analyses montrent, en outre, que la campagne politique précédant la votation a probablement exercé un effet différencié selon l'objet soumis au vote. Un indicateur indirect qui nous permet de le postuler réside dans le fait que le moment de la décision varie considérablement d'un projet à l'autre (*tableau 1.5*). Nos analyses révèlent, en effet, que le moment de la prise de décision s'est fait de manière sensiblement plus anticipée pour l'initiative sur les naturalisations que pour l'article constitutionnel sur l'assurance-maladie. Pour ce

dernier objet, plus de 25% des interviewé-es déclarent n'avoir arrêté leur choix que dans les quelques jours précédant le vote, alors que ce pourcentage se situe habituellement aux alentours de 15%.

Tableau 1.5 : Moment de la décision (pourcentages)

	Moyenne 1981-1995	Initiative populaire « naturalisations »	Initiative populaire « muselière »	Article constitutionnel « assurance-maladie »
Dès le début de la campagne	38	41	34	27
De 6 semaines à 2 semaines avant le vote	46	42	45	47
De 1 semaine à 1 jour avant le vote	16	17	21	26
Total	100%	100%	100%	100%
N		592	577	571

Le moment de la prise de décision varie fortement et significativement en fonction tant du degré de compétence politique que de la difficulté éprouvée à prendre une décision, et ceci pour les trois objets soumis au vote populaire le 1^{er} juin 2008 (résultats non montrés). Un certain niveau de compétence politique permet aux votants de prendre leur décision plus tôt dans la campagne. Similairement, ceux et celles ayant éprouvé des difficultés lors de la décision ont été beaucoup plus nombreux à prendre une décision tardive, et ont donc été, probablement, plus influencés par le déroulement final de la campagne.

Les données VOX fournissent également des indications sur l'utilisation des différentes sources d'information. Les données présentées au *tableau 1.6* montrent que leur usage n'a pas été radicalement différent de l'usage usuel qu'en font les citoyen-ne-s (données 1990-2006). Bien que le pourcentage de recours aux différentes sources d'information ait été un peu plus fort pour les trois objets soumis le 1^{er} juin 2008, les tendances générales restent similaires. Ainsi, les citoyen-ne-s ont principalement forgé leur opinion à partir des moyens classiques d'information (presse, informations politiques à la télévision ou à la radio, brochure du Conseil fédéral). Ces quatre moyens d'information ont été utilisés par une très large majorité de la population, ce qui confirme à nouveau leur importance dans le processus de formation de l'opinion. Finalement, le nombre de sources d'information utilisé simultanément lors du scrutin du 1^{er} juin 2008 varie considérablement des moyennes habituelles (1990-2006). Lors de ce scrutin, le pourcentage de citoyen-ne-s ayant utilisé beaucoup de sources d'informations diversifiées a considérablement augmenté, tandis que le pourcentage de citoyens n'utilisant qu'entre 0 et 3 sources a, lui, drastiquement chuté.

Tableau 1.6 : Utilisation des différentes sources d'information (pourcentages)

Source d'information	Pourcentage moyen 1990–2006	Trois objets soumis le 1 ^{er} juin 2008
Articles de journaux	77	85
Radio	54	59
Télévision	70	74
Informations officielles (Brochure Cf)	59	70
Tracts, prospectus, etc.	35	45
Publicité dans les journaux	41	53
Affiches de rue	29	46
Lettres de lecteur	42	54
Stands d'information	7	12
Direct mailing ^a	16	23
Information au travail ^b	16	15
Internet ^c	6	15
Sondages d'opinion ^d	–	40
Faible usage des sources (0–3)	36	19
Usage moyen des sources (4–7)	53	62
Fort usage des sources (8–12)	11	19
Total	100%	100%
N		596

^a Données disponibles uniquement à partir du scrutin du 17.05.1992 (VOX 44).
^b Données disponibles uniquement à partir du scrutin du 06.12.1992 (VOX 47).
^c Données disponibles uniquement à partir du scrutin du 07.06.1998 (VOX 63).
^d Tout récemment intégrée dans le questionnaire VOX (exclue de l'indicateur additif).

L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR DES NATURALISATIONS DEMOCRATIQUES »

La situation de base

L'initiative populaire « Pour des naturalisations démocratiques », premier objet à l'ordre du scrutin populaire du 1^{er} juin 2008, visait à attribuer aux communes la compétence de fixer de manière autonome la procédure et l'organe compétent en matière de naturalisation. L'initiative prévoyait, en outre, que les décisions de cet organe seraient considérées comme définitives, non sujettes à motivation et sans voie de recours possible. Lancée par l'Union Démocratique du Centre (UDC), l'initiative a été déposée le 18 novembre 2005 en réaction à deux décisions du Tribunal fédéral du 9 juillet 2003 relatives à la validité de la naturalisation par les urnes². La première décision du Tribunal fédéral a annulé la décision du gouvernement lucernois de confirmer le refus opposé par les citoyens de la commune d'Emmen à des demandes de naturalisation en raison de la violation de l'interdiction constitutionnelle de toute discrimination du fait de ses origines³. La seconde décision du Tribunal fédéral a confirmé la nullité d'une initiative déposée par l'UDC de la ville de Zurich visant à soumettre au vote populaire les demandes de naturalisation dans la ville de Zurich⁴. Dans ses deux décisions, le Tribunal fédéral a considéré que la naturalisation était une procédure administrative et que les naturalisations par les urnes étaient contraires à l'exigence constitutionnelle du droit à une décision motivée.

Le Parlement fédéral a rejeté, le 15 octobre 2007, l'initiative populaire « Pour des naturalisations démocratiques » par 127 voix contre 67 au Conseil national et par 34 voix contre 7 (2 abstentions) au Conseil des Etats. L'initiative était défendue par l'UDC, par l'Union Démocratique Fédérale, par l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) ainsi que par le comité interpartisan « Bürgerrechte stärken », composé notamment de membres individuels issus des rangs de l'UDC, du PRD et du PDC. Les opposants à l'initiative pouvaient s'appuyer sur une large coalition composée par le Parti socialiste suisse (PS), le Parti démocrate-chrétien (PDC), le Parti radical-démocratique (PRD), les Verts, la Conférence des gouvernements cantonaux et les principaux syndicats. Un comité interpartisan « Nein zu unfairen Einbürgerungen » a été créé avec, notamment, la participation du PS, des Verts, du Parti Chrétien-social, de Travail.Suisse et de l'Union syndicale suisse. L'initiative était également rejetée par la Conférence des évêques suisses, par la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, par la Fédération suisse des communautés israélites. L'initiative « Pour des naturalisations démocratiques » a été rejetée le 1^{er} juin 2008 par 63.8% des votants et par l'ensemble des cantons, à l'exception de Schwyz.

² L'initiative a abouti avec 100'038 signatures valables (FF 2006 835).

³ La majorité des citoyens de la Commune d'Emmen avait refusé lors de la votation populaire du 12 mars 2000 la naturalisation de 19 familles originaires pour la plupart d'Ex-Yougoslavie tandis qu'elle avait accepté la demande de 4 familles originaires d'Italie. Décision du Tribunal fédéral : ATF 129 I217 A.

⁴ ATF 129 I232 Schweizerische Volkspartei der Stadt Zürich.

Tableau 2.1 : Initiative « Pour des naturalisations démocratiques » – Comportement selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques / catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total VOX (pondéré)*	35	571	
Sexe			V=.16***
Hommes	43	283	
Femmes	28	287	
Age			V=.15*
18 à 29 ans	32	50	
30 à 39 ans	24	78	
40 à 49 ans	36	93	
50 à 59 ans	27	100	
60 à 69 ans	39	128	
70 ans et plus	45	122	
Région linguistique			V=.2***
Suisse alémanique	41	359	
Suisse romande	21	175	
Suisse italienne	(42)	(38)	
Revenu mensuel du ménage			V=.19**
Moins de 3000	30	57	
Entre 3000 et 5000	50	113	
Entre 5000 et 7000	38	125	
Entre 7000 et 9000	28	105	
Plus de 9000	27	116	
Niveau de formation			V=.22***
Ecole obligatoire	(44)	(36)	
Apprentissage, école prof.	42	190	
Maturité, études pédagogiques	(16)	(45)	
Supérieure professionnelle, ETS	35	79	
Hautes écoles	52	52	
Université ^b	25	170	
Confession			V=.14*
Protestante	34	225	
Catholique	32	238	
Autres confessions	(59)	(29)	
Aucune	43	77	
Intensité de la pratique religieuse			n.s.
Une fois par semaine	26	53	
Au moins une fois par mois	41	61	
Plusieurs fois par année	31	97	
Seulement pour des occasions particulières	34	228	
Jamais	(23)	(30)	

*p<0.05, **p<.01, ***p<.001, n.s. : non significatif * Pondération fournie par gfs.bern
^b Cette catégorie comprend les universités cantonales, les écoles polytechniques fédérales (EPF) ainsi que les hautes écoles spécialisées.

Le profil du vote

Le *tableau 2.1* met en évidence le profil sociodémographique des votants. Ce type de variables ne s'est révélé dans l'ensemble que peu explicatif, aucune catégorie de votants n'ayant accepté l'initiative⁵. Le taux de refus de l'initiative varie cependant quelque peu en fonction de certaines catégories. Les hommes ont bien plus fortement voté en faveur de l'initiative que les femmes⁶. En outre, les plus âgés ont moins nettement refusé l'initiative que les autres catégories d'âge, particulièrement à partir de 70 ans. Quant aux variables socioculturelles, on note également des différences de comportement, bien qu'aucune des catégories n'ait accepté l'initiative. Les Romands ont bien plus massivement refusé de soutenir l'initiative que les Alémaniques⁷. Le revenu et l'éducation ont, en revanche, exercé un effet moins linéaire. Les individus gagnant un faible revenu mensuel de moins de 3'000 CHF, ceux dont le revenu dépasse les 7'000 CHF ainsi que les individus ayant suivi une formation universitaire se sont montrés encore moins favorables à l'initiative que les autres catégories de revenu⁸. Finalement, l'appartenance à une confession semble avoir quelque peu incité à davantage refuser l'initiative. En revanche, la fréquentation de l'église n'a pas exercé une influence significative sur la décision de vote.

Passons maintenant au profil politique des partisans de l'initiative sur la naturalisation par les urnes (*tableau 2.2*). Si les facteurs sociodémographiques ne semblent pas avoir joué un rôle très important dans cette votation, il en va tout autrement des facteurs politiques qui ont été particulièrement influents.

Quatre facteurs liés aux attitudes politiques démontrent d'un important pouvoir d'explication de la décision quant à l'initiative « Pour des naturalisations démocratiques ». Premièrement, l'identification partisane a exercé un fort impact sur la décision de vote. Les sympathisants des partis gouvernementaux ont très bien suivi le mot d'ordre de leur parti préféré. Ainsi, les partisans du PS (à 85%), du PDC (à 89%) et du PRD (à 70%) ont massivement rejeté l'initiative. Quant à l'UDC, elle a également très bien réussi à convaincre ses sympathisants de l'importance de son initiative; ils ont été 88% à l'accepter. La polarisation entre les proches de l'UDC d'un côté et les sympathisants des autres partis gouvernementaux de l'autre n'est pas un phénomène nouveau en matière de politique étrangère et d'immigration. Elle se retrouve également lorsque l'on se tourne vers le positionnement des individus sur un axe gauche-droite. Plus les votants se positionnent à la droite de l'axe, plus ils ont soutenu l'initiative de l'UDC, les votants se situant à l'extrême droite de l'axe restant cependant les seuls à avoir majoritairement accepté l'initiative (à 82%). Troisièmement, au cours du

⁵ A l'exception des individus ayant suivi une haute école.

⁶ Cette différence de vote entre les femmes et les hommes reste significative même une fois que l'on contrôle pour l'effet de toutes les autres variables sociodémographiques.

⁷ Parmi les Romands, on ne trouve pas de différence quant au lieu de résidence, tandis que les Alémaniques résidant dans des petites villes ou à la campagne ont eu tendance à moins massivement rejeter l'initiative que les habitants des grandes villes.

⁸ En raison du trop faible nombre de cas dans la plupart des catégories, l'effet de la classe sociale n'a pas pu être testé.

sondage, il a été demandé aux individus d'évaluer la crédibilité d'un personnage politique important dans le domaine de l'initiative, le leader national de l'UDC Christoph Blocher. L'effet se révèle être, là aussi, très polarisant. Les individus accordant un très fort crédit au leader de l'UDC ont très largement soutenu l'initiative tandis que les individus qui lui attribuent peu ou pas de crédibilité l'ont très massivement rejetée. Finalement, le taux d'acceptation de l'initiative de l'UDC évolue linéairement avec la confiance des votants envers le gouvernement. Les individus confiants envers le gouvernement et les indécis ont suivi les recommandations du Conseil fédéral en refusant l'initiative tandis que les méfiants l'ont acceptée par une courte majorité.

Finalement, l'analyse des valeurs politiques permet d'affiner les raisons du refus de l'initiative. Le soutien à l'initiative ne s'est fomenté que parmi les individus favorisant des valeurs de repli de la Suisse. Ainsi, les individus désirant une Suisse moderne et qui se tourne vers l'extérieur ont massivement refusé de soutenir l'initiative de l'UDC, tandis que les individus préférant une Suisse qui défend ses traditions et qui se ferme davantage l'ont majoritairement acceptée. De même, les individus se prononçant en faveur de l'égalité des chances entre les Suisses et les étrangers ont refusé dans une très forte proportion l'initiative tandis que les individus favorisant plutôt une inégalité des chances l'ont majoritairement acceptée.

Ces résultats soulignent l'importance d'une certaine polarisation des attitudes quant à l'initiative « Pour des naturalisations démocratiques ». Les personnes se situant à gauche l'ont très largement refusée tandis que ceux se plaçant plutôt à l'extrême droite s'y sont montrés très favorables, le centre et la droite étant plus divisés. Du côté des partis, si l'UDC a très bien réussi à convaincre ses sympathisants de la pertinence de son initiative, elle n'est, par contre, pas parvenue à étendre son champ d'influence au-delà et à convaincre la majorité des votants.

Tableau 2.2 : Initiative « Pour des naturalisations démocratiques » – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques / catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total VOX (pondéré) ^a	35	571	
Lien avec un parti politique^b			V=.63***
Parti socialiste	15	101	
Parti démocrate-chrétien	(11)	(46)	
Parti radical démocratique / Parti libéral	30	78	
Union Démocratique du Centre	88	100	
Autres partis	25	61	
Pas de parti	23	125	
Evaluation de la crédibilité de Christoph Blocher			V=.61***
Très faible crédibilité	7	217	
Faible crédibilité	(20)	(35)	
Crédibilité moyenne	31	75	
Forte crédibilité	(42)	(43)	
Très forte crédibilité	75	177	
Positionnement sur l'axe gauche-droite^b			V=.46***
Extrême gauche	9	54	
Gauche	13	127	
Centre	34	172	
Droite	44	116	
Extrême droite	82	73	
Pas de position	(24)	(21)	
Confiance envers le gouvernement			V=.34***
Confiants	21	282	
Indécis	30	69	
Méfiant	55	220	
Valeurs: Egalité des chances pour les étrangers			V=.42***
Pour l'égalité des chances	17	257	
Indécis	36	141	
Pour l'inégalité des chances	65	158	
Valeurs: Ouverture / Fermeture			V=.44***
Pour une Suisse qui s'ouvre au monde	20	374	
Indécis	63	145	
Pour une Suisse qui se ferme davantage	(72)	(39)	
Valeurs: Modernité / Traditions			V=.31***
Pour une Suisse moderne	20	241	
Valeurs mixtes	39	210	
Pour une Suisse qui défend ses traditions	60	101	

*p<0.05, **p<.01, ***p<.001, n.s. : non significatif
^a Pondération fournie par gfs.bern
^b Les catégories « pas de parti » et « pas de position » ne sont pas prises en compte pour l'estimation du coefficient d'association.

Les motivations du vote

Les *tableaux 2.3* et *2.4* illustrent les motifs que les sondés ont spontanément avancés pour justifier leur vote. Considérons en premier lieu les motifs exprimés par les partisans de l'initiative « Pour des naturalisations démocratiques » (*tableau 2.3*). Les arguments-clé formulés par le camp du oui ont très bien résonné parmi les partisans de l'initiative. Ils sont très nombreux à souligner la nécessité d'attribuer la compétence en matière de naturalisation au peuple et aux communes (61% des motifs cités) et à estimer que les naturalisations sont actuellement trop nombreuses (44% des motifs). Finalement, le dernier groupe de motifs régulièrement cités a trait à la perception des étrangers en Suisse. 46% des motifs expriment une position à tendance xénophobe visant le nombre d'étrangers en Suisse et leur intégration.

Tableau 2.3 : Initiative « Pour des naturalisations démocratiques » – Motifs du oui en pour cent des participants

Motifs en faveur l'initiative « Pour des naturalisations démocratiques »	Toutes mentions cumulées	1 ^{ère} mention
1. Compétence en matière de naturalisation (les communes doivent décider, le peuple doit décider, etc.)	61%	30%
2. Ressentiment contre les étrangers (trop d'étrangers, mauvaise intégration de étrangers, etc.)	46%	22%
3. La naturalisation est trop facile (revenir à la pratique antérieure, mieux sélectionner les étrangers aptes à la naturalisation, etc.)	44%	21%
4. Généralités (initiative est positive, etc.)	21%	18%
5. Raisons institutionnelles diverses (renforcer les droits populaires, pas de droit de recours, naturalisation devient moins nécessaire à notre époque, etc.)	19%	3%
6. Autres motifs (recommandation des partis, de tiers, etc.)	15%	6%
Total	205%* (N=229)	100% (N=112)
* Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.		

Passons maintenant aux motifs avancés par les opposants à l'initiative relative à la procédure de naturalisation (*tableau 2.4*). Là aussi, les arguments de la campagne ont été bien accueillis par la population. Les opposants sont très nombreux à mettre en avant le refus des décisions arbitraires pour justifier leur vote (85% des motifs cités) et tendent également, mais moins massivement, à insister sur le respect de l'Etat de droit (29% des motifs). Finalement, outre des motifs généraux, le dernier groupe de motifs importants relève davantage d'une réaction à la campagne des initiants et à l'UDC que du contenu de l'initiative en lui-même (31% des motifs).

Tableau 2.4 : Initiative « Pour des naturalisations démocratiques » – Motifs du non en pour cent des participants

Motifs contre l'initiative « Pour des naturalisations démocratiques »	Toutes mentions cumulées	1 ^{ère} mention
1. Contre les décisions arbitraires (décision non équitable, non démocratique, raciste ; le peuple est arbitraire et pas assez compétent, etc.)	85%	49%
2. Motifs liés à la campagne partisane et à la politique plus généralement (Vote en réaction à l'UDC, en réaction à la campagne des initiants ; recommandations des partis et autorités fédérales)	31%	16%
3. Généralités (initiative est négative, le système actuel fonctionne bien, etc.)	29%	19%
4. Etat de droit (Etat de droit doit être respecté, il doit y avoir un droit de recours, etc.)	29%	12%
5. Motifs liés à la vision de l'immigration et à la perception de l'image de la Suisse (l'immigration est positive pour la Suisse, image de la Suisse à l'étranger, etc.)	8%	3%
6. Autres motifs	5%	2%
Total	186 %* (N=802)	100% (N=432)

* Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.

Le soutien aux arguments

La confrontation des votants avec les principaux arguments avancés durant la campagne par les partisans et les opposants à l'initiative « Pour des naturalisations démocratiques » a une double utilité. Cette analyse nous permet d'une part de saisir la réceptivité des arguments par les votants et, d'autre part, de contrôler la cohérence entre leur décision de vote et leur argumentaire.

Tableau 2.5 : Initiative « Pour des naturalisations démocratiques » – Soutien aux arguments « pour » en pour cent des participants

Arguments « pour »		D'accord	Pas d'accord	NSP
Les citoyens suisses doivent pouvoir se prononcer sur les naturalisations	Total	53	44	[3]
	Oui	87	11	[2]
	Non	35	62	[3]
Aujourd'hui, les naturalisations octroyées par les autorités sont trop nombreuses ; il faut que cela change	Total	43	49	[7]
	Oui	79	15	[6]
	Non	24	68	[8]
Eu égard notamment à la criminalité parmi les jeunes naturalisés, il est important que les communes aient la pleine liberté de décision en matière de naturalisation	Total	65	31	[4]
	Oui	91	8	[1]
	Non	51	44	[5]

Considérons d'abord le soutien aux arguments de l'initiative, qui se révèlent être relativement polarisants (*tableau 2.5*). Le constat est identique à celui relatif à l'analyse des motifs (*tableau 2.3*). Les trois arguments formulés par l'UDC et les partisans de l'initiative ont parfaitement convaincu les citoyens qui se sont prononcés en faveur de l'initiative. Ils sont une très forte majorité à penser qu'il est important que les citoyens puissent se prononcer sur les naturalisations (87%), qu'il faut réduire le nombre de naturalisation (79%) et que les communes puissent librement décider des procédures de naturalisation adéquates (91%). Les opposants à l'initiative ont, en revanche, massivement rejeté ces arguments, à l'exception de celui relatif à la compétence des communes. Si cet argument est soutenu par 51% des opposants, il ne les a tout de même pas convaincus de glisser un oui dans l'urne. Si l'on regarde le soutien aux arguments « pour » en fonction de l'identification partisane, on constate l'excellent accueil fait par les sympathisants de l'UDC aux arguments favorables à l'initiative. Une écrasante majorité des proches de l'UDC se trouve en adéquation avec l'argumentaire du parti. Du côté des sympathisants des autres partis gouvernementaux, les arguments ont également fait mouche, notamment parmi une forte minorité des partisans du PDC et du PRD, sans toutefois réussir à les convaincre de changer leur orientation de vote de manière décisive.

Tableau 2.6 : Initiative « Pour des naturalisations démocratiques » – Soutien aux arguments « contre » en pour cent des participants

Arguments « contre »		D'accord	Pas d'accord	NSP
En cas de refus de la naturalisation, la possibilité d'un droit de recours doit être garantie	Total	76	22	(2)
	Oui	51	47	(2)
	Non	89	9	(2)
Dans les procédures de naturalisation, il faut empêcher la discrimination en fonction des origines	Total	85	12	(2)
	Oui	75	22	(3)
	Non	91	7	(2)
Dans les procédures de naturalisation, il faut empêcher que des décisions arbitraires soient prises	Total	88	10	(2)
	Oui	78	19	(3)
	Non	94	5	(2)

Venons en maintenant aux arguments contre l'initiative « Pour des naturalisations démocratiques » (*tableau 2.6*). La campagne contre l'initiative a formulé des arguments en phase avec une large majorité de la population suisse. La majorité des citoyens, qu'ils aient refusé ou non l'initiative, sont d'avis qu'il est important, dans les procédures de naturalisation, de garantir un droit de recours ainsi que d'empêcher les décisions discriminatoires et arbitraires. Les opposants à l'initiative ont simplement encore davantage soutenu ces arguments que les partisans. Le soutien aux arguments contre l'initiative dépasse largement le camp du « non ». Une très forte majorité des proches de l'UDC partage les arguments relatifs à l'interdiction de décision arbitraire et de discrimination. Ces arguments n'ont, par contre, pas été décisifs dans leur décision de vote.

L'INITIATIVE POPULAIRE « SOUVERAINETE DU PEUPLE SANS PROPAGANDE GOUVERNEMENTALE »

La situation de base

L'initiative populaire « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale », le deuxième objet du scrutin du 1^{er} juin 2008, visait à limiter la participation du Conseil fédéral et de l'Administration fédérale dans les débats qui précèdent les votations fédérales, d'où l'appellation d'initiative « muselière » qui lui a rapidement été attribuée. Lancée par la droite à travers le comité des « Bürger für Bürger », l'initiative proposait d'interdire toute forme de communication politique de la part du gouvernement avant les votes, perçue par les auteurs de l'initiative comme une source importante de propagande politique. Selon l'argumentaire de ses auteurs, l'initiative aurait mis un terme aux campagnes gouvernementales précédant les votations; le Conseil fédéral n'aurait donc plus pu se comporter « comme un parti politique qui tient à gagner à tout prix »⁹. Il aurait également été interdit au Conseil fédéral de financer, d'organiser ou de soutenir toute campagne d'information et de propagande concernant le scrutin, ainsi que de produire, publier ou financer tout matériel d'information le concernant, à l'exception de sa brochure officielle d'information (Art. 34 al. 3b de la Constitution, tel que proposé par l'initiative).

Tant le Conseil fédéral que les deux Chambres parlementaires ont fortement rejeté l'initiative, par 134 voix contre 61 et 3 abstentions au Conseil national et par 38 voix contre 2 et 3 abstentions au Conseil des Etats. De plus, l'initiative était combattue par la gauche ainsi que par le PDC, le PRD et les Libéraux. Le camp du non était encore complété par le Parti du Travail, le Parti Evangélique et les principaux syndicats. La majorité des acteurs du camp des opposants s'étaient en outre regroupés dans un comité ad hoc. Parmi ses quelques partisans, l'initiative pouvait compter sur l'UDC (à l'exception de la section des Grisons), sur l'Union Démocratique Fédérale (à l'exception de la section vaudoise) ainsi que sur l'ASIN. L'initiative a été refusée en votation populaire le 1^{er} juin 2008 par 75.2% des citoyen-ne-s et par l'ensemble des cantons.

Le profil du vote

Les analyses sur le profil des votants signalent, de manière générale, une faible importance des facteurs sociodémographiques mais un puissant impact des caractéristiques politiques sur la décision de vote. Si aucun des facteurs sociodémographiques ne permet de mettre en évidence des antagonismes majeurs au sein de la population, tel n'est pas le cas des facteurs politiques qui ont fortement déterminé l'orientation de l'électorat quant à l'initiative « muselière ».

⁹ Argument du comité d'initiative tel que reporté dans la Brochure officielle du Conseil fédéral pour la votation du 1^{er} juin 2008 (p. 25).

Le *tableau 3.1* présente tout d'abord les éléments les plus importants relatifs au profil sociodémographique des partisans de l'initiative. De manière générale, le refus de l'initiative traverse l'ensemble des catégories sociodémographiques principales. En ce qui concerne les quelques effets intéressants, le *tableau 3.1* montre que le niveau d'éducation n'explique que très faiblement la décision de vote. En effet, si les individus au bénéfice des deux niveaux d'éducation les plus bas (école obligatoire et apprentissage) ont moins largement refusé l'initiative, tout comme les citoyens ayant un titre d'une haute école ou d'une école supérieure professionnelle, tant les universitaires que les individus ayant obtenu une maturité se sont montrés particulièrement critiques par rapport à l'initiative. Cependant, l'absence d'une dynamique claire nous empêche de tirer une conclusion définitive quant au rôle joué par le niveau d'éducation. Deuxièmement, on constate une faible différence de vote entre les Suisses alémaniques et les Suisses romands, ces derniers ayant encore plus massivement refusé l'initiative. En revanche, le sexe et l'âge n'ont pas exercé d'effet statistiquement significatif sur le soutien à l'initiative populaire, tout comme le statut social, le revenu et lieu de résidence (résultats non montrés).

Tableau 3.1 : Initiative populaire « muselière » – Comportement selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques / catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total VOX (pondéré) ^a	24	533	
Niveau de formation			V=.17**
Ecole obligatoire	(35)	(29)	
Apprentissage, école prof.	29	166	
Maturité, études pédagogiques	(14)	(49)	
Supérieure professionnelle, ETS	32	75	
Hautes écoles	(30)	(46)	
Université ^b	16	168	
Région linguistique			V=.14**
Suisse alémanique	27	332	
Suisse romande	16	165	
Suisse italienne	(33)	(36)	
Sexe			n.s.
Hommes	26	262	
Femmes	22	271	
Age			n.s.
18 à 29 ans	(40)	(48)	
30 à 39 ans	21	75	
40 à 49 ans	23	88	
50 à 59 ans	21	99	
60 à 69 ans	23	111	
70 ans et plus	27	113	

*p<0.05, **p<.01, ***p<.001, n.s. : non significatif.

^aPondération fournie par gfs.bern.

^bCette catégorie comprend les universités cantonales, les écoles polytechniques fédérales (EPF) ainsi que les hautes écoles spécialisées.

L'analyse du profil des partisans de l'initiative selon leurs caractéristiques politiques est nettement plus instructive. Le *tableau 3.2* révèle, en effet, de puissants effets exercés par certains facteurs politiques et, dans une moindre mesure, par certaines valeurs.

Nos résultats permettent de souligner, tout d'abord, le très fort impact de l'affiliation partisane sur la décision de vote quant à l'initiative « muselière ». Ainsi, l'analyse de la proximité partisane signale de manière convaincante un très fort clivage idéologique: les citoyen-ne-s proches de la gauche (PSS) et du PDC ont très massivement refusé l'initiative. Quant aux sympathisant-e-s du PRD, ils ont soutenu le projet dans un taux proche de la moyenne nationale (soit à 26%). Finalement, les proches de l'UDC ont très largement voté en faveur de l'initiative populaire qui avait été lancée par leur parti préféré.

Une dynamique tout à fait similaire se retrouve en ce qui concerne l'effet de l'autopositionnement sur l'échelle gauche-droite. Nos résultats montrent ainsi une augmentation importante du taux de soutien à l'initiative lorsqu'on passe de la gauche à l'extrême droite de l'axe: les citoyen-ne-s qui se placent à gauche ont refusé l'initiative à 95% alors que 71% des individus se positionnant à l'extrême droite ont favorablement accueilli l'initiative. Le vote du centre est proche de la moyenne nationale, et la droite a soutenu le projet à hauteur de 30% des voix. Nos données montrent également que les citoyen-ne-s se définissant à l'extrême gauche ont été un peu moins nombreux à refuser l'initiative que les personnes de gauche (14% contre 5%).

Comme il pouvait être attendu, le niveau de confiance envers le gouvernement a également exercé un effet sur le taux d'acceptation. Ainsi, c'est surtout parmi les personnes méfiantes envers le pouvoir exécutif que l'initiative a récolté un certain soutien, même s'il est resté minoritaire. On remarquera aussi que la crédibilité attribuée à Christoph Blocher est un puissant facteur explicatif du soutien à l'initiative. Si 56% des individus qui considèrent favorablement le leader de l'UDC ont soutenu l'initiative, ce score chute à 6% pour ceux et celles qui émettent davantage de doute sur sa crédibilité.

Tableau 3.2 : Initiative populaire « muselière » – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques / catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total VOX (pondéré) ^a	24	533	
Lien avec un parti politique^b			V=-.54***
Parti socialiste	5	99	
Parti démocrate-chrétien	(11)	(47)	
Parti radical démocratique/ Parti libéral	26	84	
Union Démocratique du Centre	72	72	
Autres partis	20	64	
Pas de parti	19	118	
Positionnement sur l'axe gauche-droite^b			V=-.45***
Extrême gauche	14	58	
Gauche	4.7	129	
Centre	21	156	
Droite	32	109	
Extrême droite	71	61	
Pas de position	(29)	(17)	
Confiance envers le gouvernement			V=.26***
Confiant	15	286	
Indécis	24	70	
Méfiant	39	176	
Evaluation de la crédibilité de Christoph Blocher			V=-.45***
Très faible crédibilité	6	228	
Faible crédibilité	(20)	(49)	
Crédibilité moyenne	24	74	
Forte crédibilité	22	(36)	
Très forte crédibilité	56	135	
Valeurs : Pouvoir à la Confédération versus aux cantons			V=.25***
A l'Etat	15	142	
Valeurs mixtes	16	172	
Aux cantons	38	185	
Valeurs : Modernité/Traditions			V=.23***
Pour une Suisse moderne	16	239	
Valeurs mixtes	26	194	
Pour une Suisse qui défend ses traditions	45	83	

*p<0.05, **p<.01, ***p<.001, n.s. : non significatif.
^a Pondération fournie par gfs.bern.
^b Cette catégorie comprend les universités cantonales, les écoles polytechniques fédérales (EPF) ainsi que les hautes écoles spécialisées.

Enfin, certaines valeurs des citoyen-ne-s ont joué un rôle lors de la décision de vote. Nos analyses montrent que les citoyen-ne-s privilégiant le pouvoir dans les mains de la Confédération (centralistes) ont un peu moins accepté l'initiative que les citoyen-ne-s préférant une distribution du pouvoir aux cantons (fédéralistes), ce qui pouvait être attendu. Similairement, les personnes soutenant une défense des traditions ont nettement moins rejeté l'initiative que les autres.

Les motivations du vote

Les *tableaux 3.3* et *3.4* présentent les motivations spontanément avancées par les interviewé-e-s afin de justifier leur décision. Deux indicateurs sont associés à chaque type de motivations: le pourcentage d'individus ayant justifié leur propre choix avec cette motivation, *toutes mentions confondues*¹⁰, et le pourcentage d'individus ayant donné la motivation en question en premier.

La plupart des motivations de vote avancées par les partisans de l'initiative populaire « muselière » (*tableau 3.3*) gravitent autour de la volonté d'obtenir une formation de l'opinion plus libre sur les objets soumis au scrutin populaire (27% des premières mentions), et surtout attaquent le rôle (apparemment trop grand selon les partisans) joué par le Conseil fédéral dans la campagne politique (38%). Si l'on analyse plus en détail ces motivations, il est évident que les partisans de l'initiative ont particulièrement critiqué la situation actuelle (notamment le fait que le Conseil fédéral participe activement aux débats précédant les votations) et la considèrent comme étant défavorable à la formation de l'opinion individuelle (12% des premières mentions), car trop soumise à la propagande gouvernementale, source pour eux de manipulations (9%). 18% des premières mentions avancées par les citoyen-ne-s tournent autour de la conviction que le Conseil fédéral influence actuellement le peuple de manière disproportionnée, et qu'il devrait au contraire rester neutre et sans orientation idéologique (12% des premières mentions). Finalement, une bonne partie des motivations avancées spontanément pour défendre le soutien à l'initiative portaient sur des arguments plus généraux de sympathie envers l'initiative (presque 10% des premières mentions). On remarquera enfin que 4% des mentions signalaient que la propagande gouvernementale coûte aujourd'hui trop au contribuable.

¹⁰Plusieurs réponses étant possibles pour les sondé-e-s, ce qui explique des totaux supérieurs à 100%.

Tableau 3.3 : Initiative populaire « muselière » – Motifs du oui en pour cent des participants

Motifs en faveur de l'initiative « muselière »	Toutes mentions cumulées	1 ^{ère} mention
1. Rôle joué par le Conseil fédéral (le Conseil fédéral devrait être neutre, indépendant des partis politiques, le Conseil fédéral influence le peuple, etc.)	62%	38%
2. Libre formation de l'opinion (formation de l'opinion plus libre, individuelle, contre la propagande, la manipulation, les influences politiques, etc.)	41%	27%
3. Autres motifs (l'information gouvernementale et la propagande coûtent trop chères, etc.)	39%	27%
4. Motivations générales d'acceptation	15%	6%
Total	205%* (N=109)	100% (N=71)
* Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.		

L'analyse des motivations spontanées avancées par les opposants à l'initiative « muselière » (tableau 3.4) montre que le débat a mobilisé, de part et d'autre, des arguments finalement assez similaires. En effet, nos données indiquent que les deux thématiques les plus fréquemment soulevées par les partisans (relatives, notamment, à la libre formation de l'opinion et au rôle joué par le Conseil fédéral) se retrouvent également parmi les opposants au projet, bien qu'évidemment sous des déclinaisons différentes. Ainsi, presque un tiers des premières mentions avancées par les détracteurs signale l'importance d'une libre formation de l'opinion (tout comme les partisans), mais en mettant cette fois davantage l'accent sur une critique à la censure (12%) et sur la capacité des citoyens de se forger une opinion libre de toute manipulation (9%). Similairement, plus de la moitié des premières mentions avancées par les opposants au projet indique que le Conseil fédéral a un rôle important actuellement dans les débats qui précèdent les votations. Mais, alors que les partisans critiquaient ce rôle comme étant trop important, les opposants à la « muselière » estiment que le Conseil fédéral devrait être en mesure de donner son avis (28% des premières mentions avancées), qu'il reste une source importante d'informations (5%), et qu'il devrait être en mesure de défendre ses propres projets lorsqu'il en est l'initiateur (7%). Enfin, on signalera qu'une petite minorité des citoyen-ne-s ayant refusé le projet l'ont fait explicitement comme opposition intellectuelle à l'UDC (2% des premières mentions).

Tableau 3.4 : Initiative populaire « muselière » – Motifs du non en pour cent des participants

Motifs contre l'initiative « muselière »	Toutes mentions cumulées	1 ^{ère} mention
1. Rôle joué par le Conseil fédéral (le Conseil fédéral devrait être neutre, indépendant des partis politiques, le Conseil fédéral influence le peuple, etc.)	105%	51%
2. Libre formation de l'opinion (formation de l'opinion plus libre, individuelle, contre la propagande, la manipulation, les influences politiques, etc.)	48%	29%
3. Motivations générales de refus	17%	12%
4. Autres motifs (contre l'UDC, etc.)	16%	8%
Total	186%* (N=651)	100% (N=350)
* Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.		

De manière globale, nos analyses montrent que deux enjeux majeurs ont capturé l'attention des citoyens lors du processus de formation de l'opinion: la formation de l'opinion libre et de qualité, ainsi que le rôle du Conseil fédéral dans le débat. Tant les partisans que les détracteurs de l'initiative populaire ont justifié leur vote en s'axant prioritairement sur ces arguments, évidemment en les déclinant différemment selon leur choix.

Le soutien aux arguments

Les sondé-e-s ont également été confronté-e-s à une liste d'arguments proposés durant la campagne. L'analyse des réponses des votants par rapport à ces arguments nous permet d'une part d'étudier le pouvoir de diffusion, soit leur succès, notamment en terme de pourcentages de soutien et, d'autre part, d'analyser la cohérence entre l'argumentaire des votants et leur décision de vote. De manière générale, nos analyses montrent que si les arguments en faveur de l'initiative populaire ont été reçus de manière différenciée selon que les citoyen-ne-s aient accepté ou refusé le projet, tel n'est pas le cas pour les arguments contre, qui ont récolté un soutien plutôt généralisé et finalement peu dépendant du vote final, tout du moins en ce qui concerne les partisans de l'initiative (tableaux 3.5 et 3.6).

Les trois arguments en faveur de l'initiative populaire « muselière » ont relativement polarisé les votants (en gras dans les tableaux). Le tableau 3.5 montre que ce sont surtout les citoyens qui ont accepté le projet qui ont été les plus favorables à ces arguments, ainsi qu'on pouvait s'y attendre. 78% des partisans estiment que les fonds publics ne doivent plus à l'avenir être dépensés pour financer la propagande gouvernementale, 76% pensent que le Conseil fédéral ne doit pas prendre position étant donné que les votations servent à contrôler son travail, et finalement 67% sont d'avis que généralement le gouvernement exerce une trop grande influence sur les citoyens avant les votations. Ces trois arguments sont par contre systématiquement refusés par une majorité des opposants. De manière générale, les arguments en faveur de l'initiative ont eu une très large résonance parmi les citoyen-ne-s ayant soutenu le projet.

Tableau 3.5 : Initiative populaire « muselière » – Soutien aux arguments « pour » en pour cent des participants

Arguments « pour »		D'accord	Pas d'accord	NSP
A l'avenir, on ne doit plus dépenser des fonds publics pour la propagande précédant les votations.	Total	50	43	(7)
	Oui	78	18	(4)
	Non	41	51	(9)
Les votations servent à contrôler le travail du Conseil fédéral; c'est pourquoi le CF ne doit pas prendre position.	Total	44	51	(5)
	Oui	76	20	(4)
	Non	34	61	(5)
Avant les votations le CF exerce trop d'influence sur la formation de l'opinion.	Total	32	63	(5)
	Oui	67	27	(5)
	Non	20	75	(5)

Le lien entre le positionnement sur les arguments et la décision de vote est en revanche beaucoup moins clair lorsque l'on s'intéresse aux arguments formulés à l'encontre de l'initiative. Nos analyses (*tableau 3.6*) montrent en effet que si les citoyen-ne-s qui ont refusé le projet ont à une très large majorité soutenu les trois arguments contre l'initiative (avec des scores toujours supérieurs à 90%), les votant-e-s ayant accepté le projet les ont également soutenus, mais dans une moindre mesure. 62% des citoyen-ne-s ayant accepté l'initiative estiment tout de même que le Conseil fédéral doit pouvoir défendre ses positions avant les votations, 78% sont d'avis que les électeurs ont le droit d'être informés de la position du gouvernement, et 72% pensent que le Conseil fédéral doit pouvoir réagir à des considérations fausses voir trompeuses qui émergeraient pendant la campagne politique.

Tableau 3.6 : Initiative populaire « muselière » – Soutien aux arguments « contre » en pour cent des participants

Arguments « contre »		D'accord	Pas d'accord	NSP
Avant les votations, le CF doit pouvoir défendre ses points de vue et réagir aux nouveaux arguments et aux événements de la campagne.	Total	85	10	(5)
	Oui	62	18	(10)
	Non	92	5	(3)
Les électeurs ont le droit d'être informés de la position du CF sur les objets soumis au vote.	Total	92	6	(2)
	Oui	78	19	(4)
	Non	97	1	(2)
Le CF doit avoir la possibilité de réagir à des considérations fausses ou trompeuses concernant le texte soumis au vote.	Total	89	8	(3)
	Oui	72	22	(6)
	Non	95	3	(2)

Ces scores, assez étonnants, signalent probablement que les citoyen-ne-s suisses dans leur grande majorité (tant parmi les opposants que parmi les partisans) estiment que le Conseil fédéral a un rôle important à jouer dans la campagne précédant le vote, surtout en terme d'information auprès de la population. Les trois arguments contre le projet signalent en effet l'importance de ce rôle, et une très large majorité de votant-e-s les a soutenus. On remarquera cependant que, même si les arguments opposés au projet ont été soutenus tant par ses partisans que par ses détracteurs, un contrôle par l'orientation partisane des votant-e-s nous permet de montrer que les sympathisants de l'UDC ont été globalement beaucoup moins enclins à les soutenir et que, surtout, ces arguments n'ont pas pesé lourd dans leur choix de vote.

Analyse du soutien aux deux initiatives

De manière générale, les deux initiatives populaires refusées lors de ce scrutin ont creusé un certain fossé entre les sympathisants de l'UDC et ceux des autres partis politiques. Ainsi que le montre le *tableau 3.7*, très peu de votants en dehors de l'électorat UDC ont soutenu les deux initiatives. La quasi-totalité des proches du PS et du PDC ont glissé un double non dans l'urne, tandis qu'une faible minorité du PRD et des personnes sans identification partisane s'est en tout cas laissé convaincre par une des deux initiatives. Seuls les sympathisants de l'UDC ont majoritairement soutenu les deux initiatives à 58%.

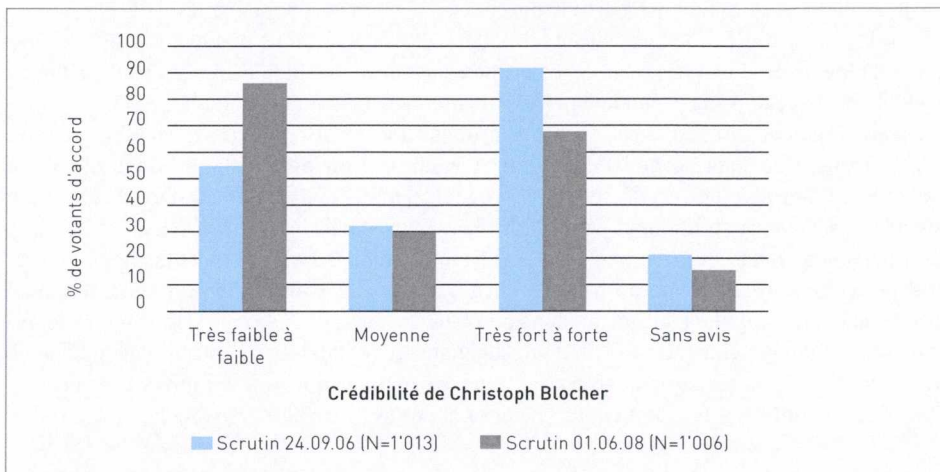
Tableau 3.7 : Double oui aux initiatives selon l'identification partisane

Caractéristiques / catégories	2 x oui en %	1 x oui 1 x non en %	2 x non en %	(n)	Coef. d'ass. (V)
Total VOX (non pondéré)	11	13	76	528	
Lien avec un parti politiquea					.65***
Parti socialiste	1	8	91	109	
Parti démocrate-chrétien	2	6	92	50	
Parti radical démocratique/Parti libéral	9	13	79	79	
Union démocratique du centre	58	27	15	55	
Autres partis	9	8	83	65	
Pas de parti	3	18	80	119	
***p<.001.					
a La catégorie « pas de parti » n'a pas été prise en compte pour l'estimation du coefficient.					

La comparaison avec de précédentes analyses VOX montre que le soutien à l'UDC ne s'est pas vraiment effrité et il semblerait que cela soit davantage son pouvoir de conviction auprès des sympathisants des autres partis qui se serait, par contre, affaibli, en tout cas en ce qui concerne ce scrutin du 1^{er} juin 2008. Une des causes potentielles de cet affaiblissement pourrait provenir de l'évaluation en baisse de la crédibilité de Christoph Blocher par la population suisse. L'analyse VOX de ce scrutin montre qu'un clair fossé s'est creusé quant à la crédibilité du leader de l'UDC, en comparaison de l'Analyse VOX relative au scrutin du 24 septembre 2006 (loi sur l'asile). Le *graphique 3.1* laisse présager d'un renversement de tendance. Lors du sondage VOX relatif au scrutin de septembre 2006, seuls 27% des sondés n'accordaient qu'une faible

crédibilité à Christoph Blocher. Selon le sondage relatif à ce scrutin du 1^{er} juin 2008, ils sont désormais 43%. Inversement, la part positive de l'évaluation de la crédibilité du leader de l'UDC a fortement chuté. En septembre 2006, 46 % des sondés formulaient une évaluation positive, ils ne sont plus que 34% en juin 2008. Ces résultats laissent penser que le pouvoir de conviction de Christoph Blocher en dehors de son camp s'est quelque peu effrité et que cela s'est ressenti dans le faible soutien accordé aux initiatives soumises au scrutin du 1^{er} juin 2008.

Graphique 3.1 : Comparaison de l'évaluation de la crédibilité de Christoph Blocher entre les scrutins du 24.09.2006 et du 01.06.2008



L'ARTICLE CONSTITUTIONNEL « QUALITE ET EFFICACITE ECONOMIQUE DANS L'ASSURANCE-MALADIE »

La situation de base

L'article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie » constituait le troisième objet soumis au vote populaire le 1^{er} juin 2008. Le Parlement a élaboré ce contre-projet afin de contrer l'initiative populaire, lancée par l'UDC, « Pour la baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base ». Selon les initiateurs, l'objectif était de faire baisser les primes d'assurance maladie en réduisant certaines prestations de base, sans cependant préciser lesquelles. Le comité d'initiative a retiré l'initiative populaire pour soutenir le contre-projet proposé par le Parlement. Le contre-projet visait à inscrire les principes essentiels régissant l'assurance maladie dans la Constitution, qui se limite à l'heure actuelle à déclarer la Confédération compétente en matière d'assurance maladie. L'article constitutionnel visait à affirmer les principes de concurrence entre les caisses-maladie et entre les prestataires de soins (notamment les médecins et les hôpitaux), de qualité, d'efficacité ainsi que de transparence des soins de santé. L'article constitutionnel proposait également que les contributions publiques soient allouées selon un mode de financement moniste et non plus selon un mode de financement dual. Les contributions publiques auraient alors été versées uniquement aux caisses-maladie qui auraient financé les prestations des hôpitaux, les pouvoirs publics n'auraient en revanche plus rien touché.

Le contre-projet n'a, toutefois, pas fait l'unanimité au sein du Parlement : il a été adopté par 133 voix contre 63 au Conseil national et par 29 voix contre 13 au Conseil des Etats. En effet, des voix, émanant notamment de la gauche, se sont levées pour condamner le manque de consultation des acteurs concernés par ce nouvel article (cantons, hôpitaux, associations de médecins...) ainsi que le principe du 'mode de financement moniste' qui donnerait trop de pouvoir aux caisses-maladie. Ce projet a également été soutenu par deux partis bourgeois, à savoir l'UDC et le PRD, mais plusieurs sections cantonales de ce dernier ont émis une recommandation divergente (Argovie, Bâle, Genève, Glaris, Lucerne, Nidwald, Obwald, Soleure, Schwyz, Thurgovie, Uri, Vaud, Zug). SantéSuisse et les Hôpitaux de Suisse (H+) se sont également prononcés en faveur de ce projet. Lors de la campagne du camp du oui, il a surtout été question de faire baisser le coût des soins de santé et des primes. En outre, l'article constitutionnel a été présenté comme une mesure visant à régler la concurrence afin d'accroître la qualité et l'efficacité des prestations offertes par le système de soins de santé. Le PDC, le PSS, les Verts, les Libéraux ainsi que le Parti Evangélique se sont, par contre, opposés à l'article constitutionnel sur 'l'assurance-maladie'. Ils ont été appuyés par la majorité des associations de professionnels de la santé, et notamment par la Fédération des médecins suisses. Les adversaires du projet constitutionnel ont surtout insisté sur le risque de voir la liberté de contracter disparaître (libre choix du médecin/hôpital), le pouvoir des caisses-maladie croître, et une médecine à deux vitesses s'instaurer.

L'article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie » a été refusé par 69.5% des voix ainsi que par l'ensemble des cantons.

Le profil du vote

L'analyse du profil des votants souligne que les caractéristiques politiques ont joué un rôle plus important que les caractéristiques sociodémographiques sur la décision de vote des sondé-e-s. En effet, les résultats montrent que les partisans et les opposants de l'article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie » se sont principalement divisés en fonction de l'axe idéologique gauche/droite, tandis que les facteurs sociaux ont beaucoup moins pesé sur la décision.

Tableau 4.1 : Article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie » – Comportement selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques / catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total VOX [pondéré] ^a	28.6	530	
Région linguistique			V=.23***
Suisse alémanique	37	322	
Suisse romande	14.8	168	
Suisse italienne	[20.5]	[39]	
Lieu de résidence			V=.14*
Grande ville	27.8	54	
Ville petite et moyenne	35	260	
Campagne	21.3	216	
Niveau de formation			V=.18**
Ecole obligatoire	[40]	[38]	
Apprentissage	27	165	
Maturité, Etudes pédagogiques	37	52	
Supérieure professionnelle, ETS	23	71	
Haute école : HTL, HWV	[48]	[48]	
Université ^b	22	156	
Sexe			n.s
Hommes	30	248	
Femmes	28	282	
Age			n.s
18 à 29 ans	[35]	[48]	
30 à 39 ans	28	68	
40 à 49 ans	38	98	
50 à 59 ans	22	90	
60 à 69 ans	26	116	
70 ans et plus	27	112	
*p<0.05, **p<.01, ***p<.001, n.s. : non significatif.			
^a Pondération fournie par gfs.bern.			
^b Cette catégorie comprend les universités cantonales, les écoles polytechniques fédérales (EPF) ainsi que les hautes écoles spécialisées.			

Le *tableau 4.1* présente, tout d'abord, les résultats principaux concernant les facteurs socio-démographiques. On constate, dans un premier temps, une certaine influence du clivage linguistique sur la décision de vote. Les Suisses alémaniques ont davantage soutenu l'article constitutionnel sur l'assurance maladie que les Suisses romands. Le lieu de résidence s'avère également être un facteur ayant quelque peu influencé le choix de vote, les citadins ayant encore plus largement refusé l'article constitutionnel que les autres. Le niveau de formation a également exercé un faible effet, les personnes dotées d'un niveau d'éducation élevé (i.e. HES, Université, EPF) sont celles qui ont le plus fortement rejeté l'article constitutionnel sur l'assurance maladie. Finalement, le sexe, l'âge, le statut social ou encore le niveau de revenu du ménage n'ont pas eu d'impact sur le taux d'acceptation (résultats non montrés).

Concernant les facteurs politiques, le *tableau 4.2* montre que l'identification partisane et l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite ont exercé la plus forte influence sur la décision de vote quant à l'article constitutionnel. Les proches du PS, du PDC, et du PRD dans une moindre mesure, ont largement refusé l'article constitutionnel tandis que les sympathisants de l'UDC l'ont majoritairement approuvé. L'analyse de l'effet de l'auto-positionnement confirme cette tendance dans une large mesure. Seuls les individus se situant à l'extrême droite de l'axe ont accepté l'initiative mais seulement par une courte majorité, tandis que les individus se situant à gauche de l'axe l'ont très massivement refusée. De manière moins attendue, on remarque que les citoyens se déclarant proches de l'extrême gauche ont été, par contre, quelque peu plus nombreux à soutenir l'initiative que les individus se situant à gauche. Quant à la confiance envers le gouvernement, elle n'a pas exercé d'impact significatif. Que les individus éprouvent de la méfiance ou de la confiance envers les autorités, ils ont de toute manière refusé l'article constitutionnel. De même, la tension entre ceux qui soutiennent l'interventionnisme de l'Etat et ceux qui prônent une concurrence entre les acteurs privés n'a pas exercé un effet statistiquement significatif sur la décision de vote des citoyen-ne-s malgré le fait que l'article sur 'l'assurance-maladie' visait à inscrire le principe de concurrence entre les caisses-maladie dans la constitution (résultat non montrés). Finalement, l'appartenance à une association de patients ou de médecins n'a pas non plus influencé le vote (résultat non reproduit).

Tableau 4.2 : Article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie » – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques / catégories	% de oui	(n)	Coef. d'association
Total VOX [pondéré] ^a	28.6	530	
Lien avec un parti politique^b			V=.39***
Parti socialiste	9	92	
Parti démocrate-chrétien	[17]	[46]	
Parti radical démocratique / Parti libéral	37	87	
Union Démocratique du Centre	60	73	
Autres partis	33	67	
Pas de parti	22	118	
Positionnement sur l'axe gauche-droite^b			V=.3***
Extrême gauche	20	54	
Gauche	10	119	
Centre	34	171	
Droite	35	103	
Extrême droite	56	59	
Pas de position	[11]	[18]	
Confiance envers le gouvernement			n.s.
Confiants	30	292	
Indécis	18	62	
Méfiant	31	176	
*p<0.05, **p<.01, ***p<.001, n.s. : non significatif.			
^a Pondération fournie par gfs.bern.			
^b Les catégories « pas de parti » et « pas de position » ne sont pas prises en compte pour l'estimation du coefficient d'association.			

Les motivations du vote

Les motifs avancés spontanément par les sondé-e-s qui ont voté en faveur de l'article constitutionnel sur l'assurance maladie sont présentés dans le *tableau 4.3*. Notons d'emblée que très peu d'individus ont fourni au moins une justification de leur choix de vote. Les résultats montrent l'importance des motivations liées aux prestations et aux coûts des soins de santé qui englobent, entre autres, les arguments selon lesquels « le système de soins de santé actuel ne fonctionne pas bien » ainsi que « le nouveau système permettra de faire baisser le coût des soins de santé et/ou des primes » : près de la moitié des partisans du projet constitutionnel a ainsi motivé leur choix. Les citoyen-e-s ont ensuite justifié leur choix de vote par des motivations générales qui soutiennent notamment le statu quo dans le système des soins de santé [29% des premières mentions]. Malgré une omniprésence de ces considérations dans la campagne politique précédant la votation, les partisans de l'article constitutionnel sur l'assurance-maladie ont moins fréquemment abordé les enjeux

liés à la liberté individuelle et à la liberté de marché. Seulement 27% des motifs (toutes mentions cumulées) ont évoqué, entre autres, un attachement au principe de concurrence comme étant une raison qui expliquait leur choix en faveur du projet soumis au vote. Remarquons finalement que l'argument selon lequel l'article constitutionnel permet de limiter le pouvoir des caisses-maladie a été spontanément avancé comme un motif de vote par les personnes soutenant le projet constitutionnel.

Tableau 4.3 : Article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie » – Motifs du oui en pour cent des participants

Motifs pour l'initiative « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie »	Toutes mentions cumulées	1 ^{ère} mention
1. Prestations et coûts des soins de santé (Le système actuel ne fonctionne pas bien ; Le coût des soins de santé diminuera ; les primes baisseront ; ...)	48	36
2. Motivations générales (L'assurance-maladie de base reste la même ; Garantie une assurance-maladie de base ; ...)	30.5	29
3. Liberté, concurrence et responsabilité (Contre davantage de réglementation dans le système de soins de santé ; Contre le pouvoir aux caisses-maladie ; ...)	27	16
4. Autres motifs (recommandations, etc.)	30.5	20
Total	136% (N=76)	100% (N=56)
* Taux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.		

Les résultats concernant les motivations de vote contre l'article constitutionnel sur l'assurance maladie montrent, tout d'abord, que les opposants au projet sont très attachés au principe de liberté individuelle (*tableau 4.4*). En effet, en 84% des cas contre l'article constitutionnel ont évoqué, entre autres, la peur de ne plus pouvoir choisir son médecin/son hôpital et de voir le pouvoir des caisses-maladie croître comme motifs expliquant leur choix de vote. Une partie des sondé-e-s a également refusé le projet constitutionnel car elle estimait, notamment, que le système actuel des soins de santé est satisfaisant (37% de motivations générales). Des considérations liées aux coûts et aux prestations des soins de santé ont également été avancées: le coût des soins de santé, le montant des primes et le souci de ne pas instaurer une médecine à deux vitesses a poussé les citoyen-ne-s à rejeter le projet soumis au vote. Pour finir, les résultats montrent que les acteurs directement impliqués par l'article sur l'assurance maladie ont eu peu de poids dans la prise de décision des citoyen-ne-s : seuls 14% (toutes mentions cumulées) des motifs se rapportent aux recommandations des organisations de médecins et/ou de patients, de leur médecin de famille ou des cantons.

Tableau 4.4 : Article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie » – Motifs du non en pour cent des participants

Motifs pour l'initiative « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie »	Toutes mentions cumulées	1 ^{ère} mention
1. Liberté et compétences (Liberté de choisir son médecin /hôpital ; Contre plus de pouvoir aux caisses-maladie ; ...)	84	50
2. Prestations et coûts des soins de santé (Contre une médecine à deux vitesses ; ...)	27	10
3. Motivations générales (Dont : Le système actuel est satisfaisant ; ...)	37	26
4. Acteurs impliqués et communication (Dont : Les médecins se sont opposés à l'adoption de l'article constitutionnel ; ...)	14	9
5. Autres motifs (recommandations, etc.)	10	5
Total	172% (N= 581)	100% (N= 413)
* Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.		

Le soutien aux arguments

L'analyse du soutien aux arguments avancés durant la campagne montre qu'une majorité de votants s'est laissé convaincre autant par les arguments *pour* que par les arguments *contre* l'article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie ». En bref, sur les six arguments proposés aux sondé-e-s, seuls deux arguments ont divisé les partisans et les opposants : l'argument en faveur de l'article constitutionnel qui stipule que le 'mode de financement moniste' est une bonne chose et le contre argument qui condamne le marché et la concurrence dans les soins de santé.

Le *tableau 4.5* présente les résultats concernant les arguments en faveur de l'article sur l'assurance maladie. L'argument qui a le plus polarisé les votants concerne le 'principe du financement moniste' des hôpitaux. Les individus qui ont accepté l'article ont été deux fois plus nombreux à être d'accord avec cet argument que ceux qui l'ont rejeté. Les deux autres arguments ont, quant à eux, été approuvés autant par les détracteurs que par les partisans du projet. On remarque ainsi que le principe de transparence « quant à la qualité et aux prix des prestations de la santé » a fait l'objet d'un très large consensus puisqu'il a été approuvé par 82% des votants, qu'ils soient pour ou contre le projet soumis au vote. Le principe de concurrence dans les soins de santé est également soutenu par la majorité des sondé-e-s. Ainsi, les personnes ayant voté pour et contre le projet constitutionnel ont approuvé l'argument selon lequel tant la loi du marché que la concurrence « permettent un meilleur contrôle des coûts de la santé ». Finalement, il est intéressant de noter le très fort taux de non-réponses quant aux arguments en faveur de l'article constitutionnel. Pour deux arguments sur trois, plus de 10% des sondés n'ont pas été capable de se positionner.

Tableau 4.5 : Article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie » – Soutien aux arguments « pour » en pour cent des participants

Arguments « pour »		D'accord	Pas d'accord	NSP
Un financement unique permet d'accroître l'efficacité dans le financement des hôpitaux	Total	31	42	27
	Oui	49	30	21
	Non	24	46	30
Davantage de transparence quant à la qualité et au prix des prestations dans le domaine de la santé permet un véritable choix	Total	82	10	(8)
	Oui	86	7	(8)
	Non	80	12	(9)
Davantage de concurrence dans les domaines de la santé permet un meilleur contrôle des coûts	Total	61	27	12
	Oui	67	25	8
	Non	59	28	13

Les arguments contre l'article constitutionnel sur l'assurance-maladie (*tableau 4.6*) ont également été approuvés par une majorité des sondé-e-s. On remarque, tout d'abord, que les citoyen-ne-s approuvent de manière massive le principe de liberté de choix du médecin : partisans comme opposants à l'article constitutionnel se sont déclarés d'accord avec cet argument. Similairement, le contre argument selon lequel « le pouvoir des caisses-maladie ne doit pas continuer à croître » a bénéficié d'un très large soutien de la part des votant-e-s. Toutefois, ceux qui ont rejeté le projet constitutionnel ont été beaucoup plus nombreux à approuver ce contre argument que ceux qui l'ont accepté.

Tableau 4.6 : Article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie » – Soutien aux arguments « contre » en pour cent des participants

Arguments « contre »		D'accord	Pas d'accord	NSP
Le libre choix du médecin ne doit pas être limité	Total	89	10	(1)
	Oui	81	19	(0)
	Non	92	6	(2)
Le pouvoir des caisses-maladie ne doit pas continuer à croître	Total	84	13	(3)
	Oui	66	30	(3)
	Non	91	6	(3)
Le marché et la concurrence entraînent automatiquement une médecine à deux vitesses	Total	48	40	12
	Oui	34	54	12
	Non	54	35	11

Pour finir, l'argument selon lequel le marché et la concurrence auraient des effets négatifs sur le système des soins de santé a été le contre argument qui a le moins convaincu les votants. En effet, la majorité des sondé-e-s n'a pas approuvé l'idée selon laquelle « le marché et la concurrence entraînent automatiquement une médecine à deux vitesses ». Plus précisément, les partisans du projet constitutionnel ont été très nombreux à désapprouver cet argument alors qu'une courte majorité des opposants a déclaré être d'accord avec celui-ci (54%).

LA PARTICIPATION

Avec une participation de 45.2%, cette votation du 1^{er} juin 2008 se situe dans la moyenne de mobilisation des scrutins fédéraux de ces dix dernières années.

L'analyse du profil sociodémographique des votants (*tableau 5.1*) met en évidence que, conformément à un schéma classique en comportement électoral, l'âge a un effet significatif sur la participation, celle-ci augmentant fortement avec les années. De même, plus les individus sont au bénéfice d'une formation élevée, plus ils ont participé à ce scrutin. Quant aux femmes, elles ont eu tendance à participer un peu plus que les hommes. Finalement, la région linguistique, le lieu de résidence ainsi que le revenu n'ont pas exercé un impact significatif sur la participation (résultats non montrés).

Tableau 5.1 : Participation au scrutin du 1^{er} juin 2008 selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques / catégories	Participation en %	Ecart par rapport à la moyenne	(n)	Coefficient d'association
Total VOX (pondéré) ^a	45		1004	
Sexe				V=.09**
Hommes	41	-4	506	
Femmes	50	+5	498	
Age				V=.39***
18 à 29 ans	20	-25	201	
30 à 39 ans	32	-13	196	
40 à 49 ans	41	-4	182	
50 à 59 ans	56	+11	155	
60 à 69 ans	66	+21	146	
70 ans et plus	77	+32	124	
Niveau de formation				V=.26***
Ecole obligatoire	31	-14	93	
Apprentissage, école prof.	35	-10	410	
Maturité, études pédagogiques	42	-3	95	
Supérieure professionnelle, ETS	57	+12	112	
Hautes écoles	49	+4	80	
Université ^b	67	+22	212	
*p<0.05, **p<.01, ***p<.001, n.s. : non significatif.				
^a Pondération fournie par gfs.bern.				
^b Cette catégorie comprend les universités cantonales, les écoles polytechniques fédérales (EPF) ainsi que les hautes écoles spécialisées.				

Tableau 5.2 : Participation au scrutin du 1^{er} juin 2008 selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	Participation en %	Ecart par rapport à la moyenne	(n)	Coefficient d'association
Total VOX (pondéré) ^a	45		1004	
Intérêt pour la politique				V=.54***
Très intéressé	81	+36	208	
Assez intéressé	58	+13	404	
Plutôt pas intéressé	19	-26	242	
Pas du tout intéressé	5	-40	140	
Participation habituelle aux votations fédérales				V=.69***
Jamais	(0)	(-45)	(49)	
Moins de la moitié	6	-39	196	
A la moitié	20	-25	121	
Plus de la moitié	42	-3	276	
Toujours	91	+46	320	
Lien avec un parti politique				V=.15**
Parti socialiste	55	+10	158	
Parti démocrate-chrétien	56	+11	75	
Parti radical démocratique/ Parti libéral	45	=	140	
Union démocratique du centre	39	-6	136	
Autres partis	48	+3	108	
Pas de parti	37	-8	283	
Positionnement sur l'axe gauche-droite				V=.26***
Extrême gauche	54	+9	93	
Gauche	61	+16	184	
Centre	44	-1	327	
Droite	53	+8	162	
Extrême droite	38	-7	104	
Pas de position	17	-28	115	
Connaissance des objets du scrutin				V=.52***
Faible	17	-28	426	
Moyenne	61	+16	458	
Elevée	87	+42	120	
Difficulté de se faire une opinion				V=.28***
Plutôt facile	73	+28	207	
Indécis	40	-5	496	
Plutôt difficile	38	-7	274	
*p<0.05, **p<.01, ***p<.001, n.s. : non significatif.				
^a Pondération fournie par gfs.bern.				

Les facteurs politiques ont exercé un impact nettement plus important sur la participation au scrutin du 1^{er} juin 2008 (*tableau 5.2*). Ce fait est assez courant et ressort de nombreuses analyses VOX.

Tout d'abord, l'intérêt pour la politique a eu, comme régulièrement, une influence importante sur la participation. Les individus déclarant être intéressés par la politique ont largement pris part au scrutin tandis que les individus n'affichant que peu d'intérêt se sont très massivement abstenus. De même, comme à l'accoutumée, les citoyens affirmant prendre part à tous les scrutins se sont très fortement mobilisés, alors que les citoyens ne déclarant participer qu'à la moitié des scrutins ou moins présentent des taux de participation nettement inférieurs au taux moyen de participation. Ensuite, les facteurs ayant directement trait aux enjeux des votations du 1^{er} juin 2008 ont exercé également un effet discriminant. Les individus au bénéfice d'une certaine connaissance des objets du scrutin, même partielle, se sont rendus aux urnes alors que ceux qui n'avaient qu'une connaissance faible des enjeux ont, dans une large majorité, préféré s'abstenir. Cette tendance se retrouve quant à la facilité de la prise de décision. Les personnes ayant éprouvé de la facilité ont massivement pris part à la consultation populaire tandis que les autres ont majoritairement préféré s'abstenir.

Du côté des partis, le PS et le PDC ont bien réussi à mobiliser leurs sympathisants qui ont été un peu plus nombreux que la moyenne nationale à se rendre aux urnes. L'UDC a, en revanche, éprouvé davantage de peine à rassembler ses partisans alors que deux de ses initiatives étaient soumises au vote populaire. Finalement, il ressort de l'analyse que les enjeux du scrutin n'ont pas bien mobilisé les individus se positionnant à l'extrême droite, au contraire des autres catégories. Seuls les individus déclarant ne pas avoir de position sur l'axe gauche-droite se sont encore davantage abstenus que ces derniers.

METHODOLOGIE UTILISEE

Les résultats de l'étude VOX 96 présentés ici proviennent de l'analyse de la votation du 1^{er} juin 2008. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage et le Département de science politique de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données.

Le sondage est basé sur une enquête représentative conduite sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'échantillon de 1006 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux : régions linguistiques, ménages (utilisation de l'annuaire électronique de Swisscom) et personnes de ces ménages (selon l'âge) : 70% des personnes de l'échantillon proviennent de la Suisse alémanique, 24% de la Suisse romande et 6% de la Suisse italienne¹¹.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%-50%, notre échantillon de 1006 personnes nous donne une marge d'erreur de +/-3% avec un seuil de vraisemblance de 95%. La marge d'erreur, qui est située habituellement entre 3% et 5%, indique dans quelle mesure les conclusions du sondage sont exactes. La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle qui est située au-dessous de 0.001. Lorsque la vraisemblance est supérieure à 5%, la mention n.s. indique que le coefficient n'est pas significatif. Les corrélations sont interprétées à l'aide du coefficient du V de Cramer : la valeur 1 est obtenue s'il y a concordance totale entre les deux variables, la valeur 0 est obtenue si la concordance entre les variables est inexistante.

¹¹ Pour davantage de précisions, se référer au rapport technique du gfs.bern.

P.P.

3001 Berne